



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 20 Février 2020

Question n°10

**Lettre d'intention SMTC / SMICTOM pour la recherche de pistes d'optimisation et de synergie
entre les 2 entités**

L'an deux mille vingt, le **20 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 6 Février 2020

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Eliane FARNY, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Patrick MIESCH. Hervé GRISEY, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Jean-François KIEFFER pour André PICCINELLI, Martine DUHAUT pour Catherine METRAL.

Avait donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Francis LIECHTELE à Gilles HEINRICH, Richard MAZAJCZYK à Emile EHRET.

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Alphonse M'BOUKOU, Michel JACOBBERGER.

Étaient Absents : Michel TRITRE, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	21

Vote		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Date de Convocation : 06 Février 2020

Date d'affichage : 27 Février 2020

DELIBERATION

Depuis plusieurs années, le SMTC et le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne échangent sur de nombreuses thématiques, partageant une philosophie commune en matière de gestion des déchets : collectes en porte-à-porte, redevance incitative... et ayant un bassin de vie en commun la CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Des relations privilégiées existent ainsi entre les deux syndicats depuis plus de 10 ans, sous forme de rencontres, de visites des installations respectives ou encore d'échanges de bonnes pratiques.

En 2013 les deux syndicats ont travaillé de concert afin de faire aboutir leur candidature commune à l'extension des consignes de tri et ils ont tous les deux été lauréats en 2014 du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Des échanges ont lieu régulièrement sur des possibilités de mutualisation, que ce soit au niveau de la gestion courante (commande groupée de sacs de tri par exemple) ou encore du fonctionnement (maintenance des bacs, mutualisation de personnel...).

Courant octobre 2019, les deux Présidents se sont proposés de formaliser leur intention de travailler ensemble.

Cette démarche se concrétise par une lettre d'intention, document validant la recherche de pistes d'optimisation et de synergie entre les deux syndicats.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

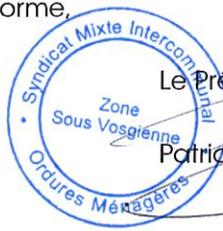
- D'acter le lancement de ce travail collaboratif,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

24 Février 2020

29 Février 2020